

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-008

Le 17 mars deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ; M. SILVY (au profit de M. BRAYER)

ABSENT SANS POUVOIR : Mme DUC (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Objet : Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2024

Le budget primitif est voté avec reprise anticipée des résultats si le compte financier unique n'a pas encore été adopté au moment du vote du budget primitif.

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Il convient de décider de la reprise et de l'affectation des résultats selon la proposition suivante :

Résultat de clôture 2024

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024 : 4 736 269,53 €

Dépenses de fonctionnement 2024 : 4 465 949,70 €

Résultat de l'exercice 2024 : 270 319,83 €

Résultat de l'exercice antérieur (2023) : 1 227 806,64 €

Résultat à affecter : 1 498 126,47 €

Investissement

Recettes d'investissement 2024 : 2 882 880,10 €
Dépenses d'investissement 2024 : 4 150 426,43 €
Résultat de l'exercice 2024 : - 1 267 546,33 €
Résultat de l'exercice antérieur (2023) : 2 076 237,09 €

Solde d'exécution : 808 690,76 €
Solde des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement : 409,99 €
Solde des restes à réaliser 2024 en recettes d'investissement : 388 772,70 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité (26 POUR), décident de reprendre les résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2025 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de 1 498 126,47 € de la manière suivante :

- En recette d'investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 420 000,00 €
- En recette de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 1 078 126,47 €.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

